

N° 1726

Vendredi 31 octobre 2025



Commémoration du 11 novembre

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 16 novembre. Départ de la mairie à 10h45.

Infos utiles

Mairie :

Lundi : 9h à 12h30

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi : 9h à 12h30

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h30

02.97.93.30.68

dgs@meneac.bzh

Services de garde

■ Docteur RUSU – 02.97.72.22.58

La nuit, les fins de semaines et les jours fériés,appelez le 02.97.68.42.42 (le 15 ou le 18 uniquement pour les urgences).

■ Infirmiers :

M.ROBIN / Mmes BRIAND, LE FLOCH & COLLET – 02.97.93.36.36

■ Kinésithérapeutes:

Mme LAPIERRE-ABIDI – M. GASSON
02.97.93.08.19

■ Pharmacie BILGER –02.97.93.30.55

3237 pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17h le samedi.



Avis aux associations

Pensez à envoyer vos articles et photos pour le bulletin municipal à accueil1@meneac.bzh

Médiathèque

Exposition sur les épices jusqu'au 4 novembre.



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Egalité
Fraternité



Face à l'évolution des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage et dans les exploitations d'élevage, la France est placée en risque élevé depuis le 22 octobre 2025 (Arrêté du 17 octobre 2025 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène).

Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...) ;
5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...) ;
6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

A louer

Appartement de type 2, d'une surface de 35m², au 1^{er} étage avec ascenseur d'un immeuble de 3 niveaux.

Il comprend une cuisine ouverte sur le séjour, une chambre et une salle d'eau (normes PMR) avec WC.

Chauffage : Électrique. / DPE: D / Loyer: 231.38 €

Provisions sur Charges: 31 €

Dépôt de Garantie: 231 € / Frais d'agence: 175 €

Logement conventionné social soumis à conditions de ressources (Revenus plafonnés).

Renseignements à la mairie.



Le Comité des Animations & Fêtes de Ménéac vous invite à son **Assemblée Générale annuelle**, qui se tiendra le :

Vendredi 7 novembre 2025 à 19h00 à la salle Annexe (rue Mirebeau)

Cette réunion est ouverte à tous : membres actifs, bénévoles occasionnels, nouveaux arrivants ou simplement curieux de découvrir notre association et nos projets.

Cette assemblée permettra d'aborder l'ordre du jour suivant : bilan du 2^{ème} Rallye pédestre (points positifs; améliorations à retenir), approbation des comptes, projets pour l'année à venir (Rallye pédestre, Téléthon, ...), élection des membres du Conseil d'Administration & Bureau. Verre de l'amitié en clôture. Nous comptons sur la présence & les bonnes idées de chacun. Au plaisir de nous y retrouver.

Karaté Club de Ménéac

Le club de karaté de Ménéac organise une vente de pizza. Les bénéfices de cette vente serviront à financer les inscriptions aux compétitions et aux stages pour nos jeunes compétiteurs durant la saison 2025/2026, ainsi que l'achat de matériel pour l'apprentissage du karaté aux enfants de 4 à 6 ans et aux débutants.



Si vous souhaitez contribuer à aider le club, on vous invite à venir au dojo de Ménéac pour passer une commande (règlement sur place) **lundi 3 et mercredi 5 novembre de 18h30 à 20h00 ou le vendredi 7 novembre de 19h00 à 20h30**.

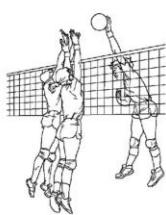
(10 € la pizza : Reine, chorizo, 4 fromages, norvégienne, campagnarde et montagnarde).

Livraison pour le vendredi 21 novembre au dojo de Ménéac à partir de 18h30. En vous remerciant d'avance.



Samedi 15 Novembre

TARTIFLETTE



organisée par
l'Hermine
Volley-ball de
Ménéac

Adulte 10 € Enfant 7 €

Les parts seront à retirer de 17h à 18h30
à la salle des fêtes de Ménéac

Renseignements au 06.81.07.32.16

**APEL de l'école
Saint-Jean-Baptiste**

VENTE DE SAPINS



apel

L'APEL Saint-Jean-Baptiste organise une vente de sapins.

Vous pouvez commander vos sapins auprès des élèves de l'école, à la boulangerie « Le Ticket de Pain » ou chez Estelle coiffure.

La variété de sapin : NORDMAN

3 tailles disponibles :

1m – 1m25 : 20 €

1m25 – 1m50 : 23 €

1m50 – 1m80 : 26 €



Recherche : Fagots : 06.30.22.80.08 - Des photos sur le village du Bé (patrimoine) 07.80.49.50.69

Paroisse Samedi 1^{er} novembre messe à 11h – Solennité de la Toussaint / Samedi 8 novembre messe à 18h

Le restaurant « La Grande Halte » sera ouvert le samedi 1^{er} novembre

Directeur de la publication et de la diffusion : Michel PICHARD, Maire de Ménéac
Annonces à adresser à accueil2@meneac.bzh au plus tard le mercredi midi pour une parution le vendredi. Vous pouvez recevoir le flash par email en vous inscrivant sur www.meneac.bzh